

Rapport de stage individuel 5e année

Appui au Contrat Local de Santé et à la convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Tours Métropole Val de Loire
60 avenue marcel Dassault CS 30651
37206 Tours Cedex 03



Tuteurs entreprise :

Lucille Esnault

Coordinatrice du Contrat Local de Santé au Pôle Politique de la Ville

Et Geoffrey Monsellier

Chargé de projets Renouvellement Urbain au Pôle politique de la ville

Marine Drouvin

Etudiante IUT

2023-2024

Tuteur académique :

Nathalie Brevet

1

Maître de conférences en sociologie et en urbanisme

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à rendre ce stage enrichissant et formateur.

Tout d'abord, je remercie chaleureusement mes deux tuteurs professionnels, Lucille Esnault et Geoffrey Monsellier, pour leur encadrement, leurs conseils avisés et leur soutien constant tout au long de cette expérience. Leur expertise et leur bienveillance ont été précieuses pour mon apprentissage et ma progression.

Je souhaite également remercier l'ensemble de l'équipe de la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville, avec laquelle j'ai eu l'opportunité de travailler. Leur accueil chaleureux, leur esprit de collaboration et leur bonne humeur ont grandement facilité mon intégration et m'ont permis de me sentir rapidement à l'aise dans cet environnement professionnel.

Un grand merci également à mon école, et en particulier à ma tutrice pédagogique, Madame Brevet, pour sa disponibilité, ses encouragements et ses précieux conseils qui m'ont guidé durant ce stage. Je remercie aussi Madame Robin pour son efficacité et son aide dans l'organisation et le bon déroulement du stage.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous ceux, qui de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette expérience professionnelle. Ce stage m'a permis de développer de nombreuses compétences que je continuerai à mettre en pratique dans mon avenir professionnel.

Table des matières

Remerciements	2
Liste des abréviations.....	4
Introduction.....	5
1. Contexte du stage	6
1.1. Structure d'accueil.....	6
1.2. Le CLS et le NPNRU : définition et enjeux	8
2. Le contrat de ville et ses fiches projets	11
2.1. Lever les freins pour l'accès à la mobilité.....	12
2.2. Transition écologique et solidaire	13
3. La concertation au cœur de la convention NPNRU.....	14
3.1. Les newsletters pour les quartiers prioritaires.....	15
3.2. Les permanences NPNRU au quartier du Sanitas.....	16
4. L'intégration de la santé dans l'aménagement du territoire	19
4.1. La santé dans les documents de planification : mise en place d'évaluations d'impact sur la santé	19
4.2. Lutter contre les îlots de chaleur des aires d'accueil des gens du voyage.....	21
5. Retours d'expérience	22
5.1. Délais et dépendances.....	22
5.2. Lenteur administrative et manque de communication	23
5.3. Distribution des Newsletters	23
5.4. Réflexion sur le rôle de l'ingénieur.....	24
Conclusion	24
Bibliographie	25
Annexes	25

Tables des figures

Figure 1 : Présence à la réunion de travail de la première Newsletter du quartier de la Rapbière (SPDC).....	16
Figure 2 : Répartition du quartier du Sanitas en sous-secteurs.....	17
Figure 3 : Permanence NPNRU au quartier Sanitas, secteur Hallebardier	17
Figure 4 : Projet du Sanitas, secteur Hallebardier.....	18

Liste des abréviations

AAP : Appel à Projet
AMI : Appel à Manifestation d'intérêt
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS : Agence Régionale de Santé
CDV : Contrat De Ville
CLS : Contrat Local de Santé
CLSM : Conseil Local de Santé Mentale
COPIL : Comité de Pilotage
COTECH : Comité Technique
CPIE 37 : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (Centre Val de Loire)
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDU : Direction du Développement Urbain
DHPV : Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville
DREAL : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement Et du Logement
EHESP : École des Hautes Etudes en Santé Publique
EIS : Evaluation de l'Impact sur la Santé
GDV : Gens Du Voyage
GT : Groupe de Travail
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
PDV : Politique de la Ville
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLUm : Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine
PRSE (4) : Plan Régional Santé Environnement (numéro 4)
QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
SMAT : Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle
SMT : Syndicat des Mobilités de Touraine
SPDC : Saint-Pierre-Des-Corps
loi SRU : loi Solidarité et Renouvellement Urbain
TMVL : Tours Métropole Val de Loire
UFS : Urbanisme Favorable à la Santé
ZUS : Zone Urbaine Sensible

Introduction

Depuis le 21 mai 2024 et jusqu'au 10 septembre 2024, j'ai l'opportunité d'effectuer un stage au sein de Tours Métropole Val de Loire (TMVL) dans la direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville (DHPV). Cette expérience s'inscrit dans le cadre de la formation et vise à me fournir une immersion concrète dans le domaine de l'aménagement du territoire et des politiques urbaines.

Ce stage revêt une double dimension. D'une part, il consiste à appuyer, Lucille Esnault, coordinatrice du Contrat Local de Santé (CLS), dans l'élaboration du dispositif. L'intégration des enjeux de santé au sein des politiques d'aménagement n'est pas encore bien prise en compte à l'échelle nationale, et particulièrement en Région Centre-Val de Loire. La mise en place d'un Contrat Local de Santé représente ainsi une opportunité cruciale vers une approche plus holistique et innovante de l'aménagement du territoire, visant à améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants.

D'autre part, mon rôle inclut un soutien à Geoffrey Monsellier, chargé de projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce programme ambitieux vise à transformer et à revitaliser les quartiers concernés, en impliquant activement les habitants dans le processus. Mon implication porte notamment sur la concertation avec les résidents et la diffusion d'informations cruciales concernant les futurs projets, les travaux à venir ou les nuisances potentielles. Cette dimension participative est essentielle pour garantir la réussite et l'acceptation des projets urbains.

En parallèle, j'ai contribué à la rédaction de fiches projet pour la finalisation du Contrat de Ville (CDV), signé le 11 juillet dernier. Ces fiches détaillent les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du contrat, et mon implication dans ce processus m'a permis de comprendre les dynamiques et les enjeux de la politique de la ville.

Ce rapport de stage s'articulera en plusieurs parties. Nous commencerons par contextualiser le stage et les missions qui m'ont été confiées. Ensuite, nous détaillerons les missions spécifiques liées au Contrat de Ville et au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ainsi que celles relatives au Contrat Local de Santé. Enfin, nous proposerons une analyse rétrospective de cette expérience, afin de mettre en lumière les compétences et les connaissances que j'ai acquises, ainsi que les apports professionnels et personnels de ce stage.

Cette immersion au sein de Tour Métropole Val de Loire a été une expérience enrichissante, me permettant de contribuer à des projets d'envergure tout en développant une compréhension approfondie des défis et des opportunités liés à l'aménagement urbain et à la politique de la ville.

1. Contexte du stage

1.1. Structure d'accueil

1.1.1. *Tours Métropole Val de Loire*

Tours Métropole Val de Loire se situe au cœur du département de l'Indre-et-Loire, en région Centre-Val de Loire. Son siège est localisé à Tours, précisément dans le quartier des Deux-Lions. La métropole regroupe 22 communes, représentant une population d'environ 300 000 habitants en 2021 (Insee, 2024)¹, ce qui en fait une des entités urbaines majeures de la région.

Anciennement, il s'agissait d'une communauté d'agglomération de 9 communes, appelée Tours Plus, et créée le 30 décembre 1999. Au fil des années d'autres communes viennent s'y greffer pour arriver à un total de 22 communes. Le 1er janvier 2017, Tours Plus devient une communauté urbaine et le 20 mars 2017 un décret permet à Tours Plus de devenir l'intercommunalité Tours Métropole Val de Loire.

Tours métropole Val de Loire exerce ses compétences dans de nombreux domaines, essentiels au développement du territoire et au bien-être de ses habitants. Parmi ces domaines, on retrouve :

- Le développement économique, tourisme, aménagement numérique ;
- Les Mobilités et les infrastructures ;
- **L'Habitat et la politique de la ville ;**
- La culture et le sport ;
- La collecte et la propreté urbaine ;
- L'assainissement ;
- La transition écologique et énergétique.

La métropole est présidée par Frédéric Augis, également maire de Joué-lès-Tours, accompagné de ces 20 vice-présidents délégués aux différentes compétences métropolitaines, et de 10 membres du bureau (<https://www.tours-metropole.fr/actualites/decouvrez-le-nouveau-bureau-metropolitain>). Le vice-président en charge de la politique de la ville et de la rénovation urbaine, avec qui nous échangeons régulièrement est Emmanuel François, également maire de Saint-Pierre-des-Corps (SPDC). Ces élus définissent et valident les politiques menées par la métropole. À ce titre, ils bénéficient de nos conseils techniques dans l'élaboration des orientations stratégiques et le pilotage des projets métropolitains.

L'organisation de TMVL est structurée en plusieurs directions générales adjointes, chacune supervisant des domaines de compétences spécifiques. Ces directions sont ensuite subdivisées en directions plus spécialisées, telles que la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville, où s'inscrit mon stage (voir Annexe 01 : Organigramme de TMVL).

Tours Métropole Val de Loire est un acteur central dans le développement et la gestion du territoire, avec une vision orientée vers le progrès et la durabilité. Mon stage au sein de cette structure m'offre une immersion enrichissante dans le fonctionnement d'une métropole et la mise en œuvre de politiques à fort impact.

1.1.2. *La direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville*

¹ Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243700754#chiffre-cle-1>

La Direction du Développement Urbain (DDU), rebaptisée Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville au cours de mon stage, relève de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement Durable du Territoire, dirigée par Franck Charnassé.

À la tête de la DHPV, se trouve Frédéric Jullian, qui supervise deux cellules distinctes mais complémentaires : la cellule Politique de la Ville et la cellule Politique de l'Habitat.

La Cellule Politique de l'Habitat se consacre à la gestion de l'habitat public et privé, ainsi qu'aux questions relatives aux gens du voyage. Cette cellule joue un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de logement sur le territoire métropolitain. On retrouve également au sein du pôle habitat privé, le service Artémis, dédié à l'aide aux particuliers souhaitant entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans leurs logements. Artémis fournit des conseils et des informations, facilitant ainsi l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations et contribuant à la transition écologique de la métropole.

La cellule politique de la ville, quant à elle, s'organise autour de trois grandes thématiques : le renouvellement urbain, l'insertion à l'emploi et la politique de la ville.

Le renouvellement urbain implique la transformation et la revitalisation des quartiers, avec une attention particulière à la concertation avec les habitants pour garantir que les projets répondent aux besoins locaux.

L'insertion à l'emploi s'occupe de l'accompagnement des demandeurs d'emploi grâce au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ou via la clause d'insertion sociale pour les personnes reconnues comme prioritaires au titre des politiques de l'emploi. Des actions sont également engagées dans le cadre de la Cité de l'Emploi de la Métropole pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (DDU, 2023)².

Enfin, la politique de la ville englobe plusieurs initiatives, dont le Contrat de Ville, le Contrat Local de Santé et le Conseil de Santé Mentale (CLSM). Le CDV repose sur trois axes principaux : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le cadre de vie, et le développement économique et l'emploi. Il vise à établir l'intervention des pouvoirs publics à l'échelle intercommunale (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cohesion-territoriale/le-contrat-de-ville>). Le CLS, quant à lui, permet de mettre en œuvre une stratégie locale de santé, adaptée aux besoins et aux enjeux des territoires et des populations. Il vise à mobiliser d'autres leviers que le seul secteur sanitaire pour développer une approche globale et transversale de la santé, portant à la fois sur la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants de la santé (Esnault, 2024)³. Enfin, le CLSM, est un dispositif similaire au CLS, mais dédié à la santé mentale. Il a pour objectif d'instaurer et d'animer une politique locale de santé mentale, en améliorant la coordination et la cohérence des prises en charge des parcours sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en luttant contre la stigmatisation, en favorisant l'insertion sociale, et en prévenant les risques. À terme, il sera fusionné avec le CLS, pour devenir le volet santé mentale du document (Hermelin, 2018)⁴.

² DDU, (14/08/2024), *Bilan de l'activité 2023 en matière de développement urbain* [document word] (non accessible au public)

³ Esnault, L. (juillet 2024), *Contrat Local de Santé (CLS) de Tours Métropole Val de Loire* [powerpoint] (non accessible au public)

⁴ Hermelin, C. (19/07/2018), *Compte-rendu Comité de pilotage Conseil Local de Santé Mentale Agglomération tourangelle* [document pdf] (non accessible au public)

Cette structuration permet à la DHPV de répondre de manière efficace aux nombreux défis liés à l'habitat et au développement urbain. Chaque cellule, avec ses domaines de compétence spécifiques, contribue à la réalisation des objectifs globaux de la métropole, tout en favorisant une approche inclusive et participative (voir Annexe 02 : organigramme DHPV).

La Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville joue un rôle central dans l'aménagement durable du territoire de Tours métropole Val de Loire. Cette expérience au sein de la DHPV m'a offert une perspective précieuse sur la gestion intégrée des politiques publiques urbaines.

1.2. Le CLS et le NPNRU : définition et enjeux

1.2.1. *Le Contrat Local de Santé*

La compétence santé, traditionnellement détenue par l'Etat, est déléguée aux Agences Régionale de Santé (ARS), qui la déclinent ensuite à une échelle locale par le biais des Contrats Locaux de Santé, créés dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009, visant à mettre en place une offre de soins de qualité, accessible à tous et satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé (Loi HPST, 2017)⁵. Ce sont des documents contractuels qui s'inscrivent dans le développement de la politique de santé, engageant une collectivité, ici la métropole, et une ARS, en l'occurrence l'ARS Centre Val de Loire. À la Métropole, le CLS est un dispositif annexe au Contrat de ville, dans lequel des enjeux forts liés à la santé sont identifiés, ancrant ainsi le dispositif à la politique de la ville.

En 2022, TMVL s'est engagée dans l'élaboration de son CLS couvrant les communes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche, avec pour objectif d'améliorer l'état de santé des populations et de réduire les inégalités de santé.

En 2023, un diagnostic local de santé a été réalisé pour identifier les besoins prégnants en matière de santé du territoire. Sur la base de ce diagnostic, une stratégie d'action a été élaborée.

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes définis lors des premières instances de gouvernance, à travers le Comité de Pilotage (COPIL), composé de 15 structures et institutions⁶, et le Comité Technique (COTECH), composé des représentants techniques des membres du COPIL et des porteurs de fiches actions. On y retrouve donc trois axes principaux :

- la prévention primaire et précoce ;
- l'accès aux droits et aux soins ;
- la santé environnementale.

Deux axes transversaux viennent compléter cette stratégie : le développement et le renforcement de la coordination ainsi que la lutte contre les discriminations. Ces axes transversaux agissent comme des principes directeurs, s'intégrant de manière fluide et renforçant l'efficacité de chaque axe principal. Ces derniers permettent de compléter et d'agir comme des points de vigilance pour chacun des axes principaux.

Pour chaque axe, des groupes de travail ont été constitués sur plusieurs thématiques :

⁵ <https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/financement/financement-des-etablissements-de-sante-10795/financement-des-etablissements-de-sante-glossaire/article/loi-hpst-hopital-patients-sante-territoires>

⁶ ARS 37, TMVL, Villes, Préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, CPAM-MSA, Centre hospitalier régional universitaire de Tours, Communauté Professionnels Territoriale de Santé O'Tours, CAF, Conseil Territorial de Santé, Éducation nationale, DDETS-DDT, CODEV, France Assos Santé

- Pour l'axe stratégique 1 : l'alimentation et l'activité physique, les conduites addictives, la vie familiale, affective et sexuelle.
- Pour l'axe stratégique 2 : l'aménagement de l'espace urbain et le logement ;
- Pour l'axe stratégique 3 : l'accès aux droits et aux soins.

Ces groupes avaient pour mission de co-construire, en collaboration avec les acteurs locaux, le programme d'action du dispositif. Leur travail a permis la production 18 fiches actions, détaillant les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le contrat.

Le diagnostic local de santé met en lumière des enjeux cruciaux liés à la végétalisation des espaces de vie, à l'aménagement de l'espace urbain, et aux besoins spécifiques de la population en matière de santé. Ces constats ont conduit à l'élaboration de l'axe stratégique n°2 : Santé environnementale et aménagement de l'espace urbain, qui se concentre sur la création d'environnements plus favorables à la santé.

Cet axe s'appuie sur deux thématiques fortes identifiées dans le diagnostic : la nécessité de repenser l'aménagement de l'espace urbain pour le rendre plus favorable à la santé, et l'importance de créer des espaces de vie qui favorisent la cohésion sociale. En effet, 1/3 des répondants à l'enquête estiment habiter dans un quartier qui n'est pas agréable à vivre et près de la moitié dans un environnement qui n'est pas sain (Esnault, 2024)⁷. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le stage, qui concerne spécifiquement deux des trois fiches actions de cet axe.

Les trois fiches actions se déclinent ainsi :

- **Création d'espaces de cohésion sociale/création de tiers-lieux naturels, Végétalisation des espaces de vie** : cette fiche se concentre sur la dédicace d'espaces à la végétalisation dans les documents de planification, tout en créant et identifiant des espaces verts et naturels au sein du territoire. L'objectif est également de créer des lieux de rencontre et d'échanges intergénérationnels, ainsi que des espaces de mixité interculturelle et d'inclusion. En complément, des parcours de santé et des espaces de jeux seront développés pour encourager l'activité physique et favoriser la cohésion sociale.
- **Politiques d'aménagement et santé** : cette fiche se concentre sur la contribution à la prise en compte des enjeux de santé dans les schémas d'aménagement du territoire. L'objectif est de s'assurer que les politiques d'aménagement urbain intègrent pleinement les considérations de santé, afin que les nouvelles constructions et réaménagements urbains aient un impact positif sur le bien-être des populations.
- **Mobilité pour tous** : cette fiche porte sur l'amélioration des infrastructures et des services de mobilité pour garantir un accès équitable et sécurisé à tous les habitants, favorisant ainsi une meilleure qualité de vie et une réduction des inégalités en matière de santé.

Le stage se focalise particulièrement sur les missions liées aux deux premières fiches actions, visant à transformer les espaces urbains en environnements plus favorables à la santé.

La rédaction du Contrat Local de Santé a été lancée, et sa mise en œuvre est prévue d'ici la fin de l'année. L'intégration d'un CLS sur le territoire de Tours Métropole présente des enjeux majeurs. D'une part, il permet de structurer et de renforcer les actions de santé publique en les inscrivant dans une dynamique territoriale cohérente et concertée. D'autre part, en associant les questions de santé aux politiques urbaines, il favorise une approche globale et intégrée du bien-être des habitants. Ce dispositif contribue également à réduire les inégalités de santé en ciblant les populations vulnérables et en améliorant l'accès aux soins et aux droits. Enfin, le CLS encourage la participation des acteurs locaux et des citoyens, garantissant ainsi que les actions menées répondent véritablement aux besoins

⁷ Esnault, L. (2024), *Contrat Local de Santé (CLS) de Tours Métropole Val de Loire, Résultats du diagnostic et stratégie* [powerpoint] (non accessible au public)

du territoire. Par ces différents aspects, le CLS représente un levier essentiel pour le développement de la métropole.

1.2.2. Le Contrat de Ville et la convention NPNRU

Dans le cadre de la politique de la ville, qui concerne également les villes de Tours, Joué-lès-Tours, St-Pierre-des-Corps et La Riche, la métropole s'est engagée dans la rédaction de son nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030. Ce dernier se focalise sur les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV), au nombre de 13 sur le territoire de Tours Métropole (Voir Annexe 03 : Carte géographie QPV).

Les QPV ont émergé après la construction massive des grands ensembles en France. Ces constructions visaient à répondre aux défis de l'accroissement démographique et à la réduction des espaces disponibles. À cette époque, le logement n'était pas envisagé dans sa globalité et des aspects cruciaux tels que le dimensionnement, les équipements publics, l'emploi ou encore la mobilité, étaient négligés. À la fin des années 1970, face à l'urgence de la situation et à l'apparition d'émeutes urbaines, l'État a pris conscience de la nécessité d'agir. Dans les années 1980, la Politique de la Ville prend son essor, et ce n'est qu'à partir de 1990 qu'une version institutionnalisée de cette politique voit le jour, avec la création d'un poste ministériel dédié. En 1996, les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont apparues, et l'État, en partenariat avec les métropoles, a identifié et fourni une liste claire des QPV. Sous la présidence de François Hollande, une clarification de cette politique a été demandée. La loi du 21 février 2014 a ainsi réformé la politique de la ville, redéfinissant les quartiers concernés selon deux critères : le critère de pauvreté, c'est-à-dire tous les territoires dont le revenu médian est inférieur à 60 % de la moyenne nationale, et une population d'au moins 1000 habitants. Au total, on compte 1300 QPV en France, dont huit localisés à Tours, deux à St-Pierre-des-Corps, deux à Joué-lès-Tours et un à La Riche.

L'intervention des pouvoirs publics dans ces quartiers est donc régie par un contrat de ville, établi à l'échelle intercommunale. Il repose sur trois axes principaux : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le cadre de vie, et le développement économique et l'emploi (le contrat de ville, s.d.)⁸

Le CDV de TMVL fut signé au cours du stage, le 11 juillet 2024 par les 26 signataires dont les principaux sont les quatre villes, la Métropole et l'État. S'ajoutent également les bailleurs sociaux et d'autres acteurs locaux. Il se décompose en quatre enjeux et deux enjeux transversaux :

- Enjeu 1 : Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement ;
- Enjeu 2 : Des espaces apaisés et sécurisés ;
- Enjeu 3 : Des quartiers mobilisés pour l'emploi, l'insertion socio-professionnelle et l'activité économique ;
- Enjeu 4 : Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie ;
- Enjeu transversal 1 : Participation citoyenne ;
- Enjeu transversal 2 : Approche intégrée de la lutte contre les discriminations, dont l'égalité femmes/hommes.

Chaque enjeu donne ensuite lieu à des objectifs stratégiques (19 au total) qui se déclinent eux-mêmes en 58 objectifs opérationnels.

⁸ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cohesion-territoriale/le-contrat-de-ville>

Parmi les QPV de Tours Métropole Val de Loire, plusieurs sont éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Le NPNRU est un programme financé par l'État, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), visant à intervenir dans les quartiers prioritaires. Historiquement, les problématiques sociales et urbaines n'ont pas été traitées de manière cohérente et globale, mais plutôt par des interventions ponctuelles. En réponse, le ministre chargé de la Ville a lancé en 2004 le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU), soutenu par des moyens considérables et de nombreux acteurs, sous la coordination d'une nouvelle agence, l'ANRU. Ce programme a initié une grande vague de travaux dans les QPV.

En 2014, un deuxième plan, le NPNRU, a été mis en place, touchant environ 480 quartiers répartis en deux catégories : les quartiers d'intérêt national et les quartiers d'intérêt régional. L'ANRU identifie ces quartiers en analysant les difficultés spécifiques de chacun. Sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, le NPNRU concerne quatre quartiers :

- la Rabatière (Joué les Tours) ;
- la Rabaterie (St-Pierre-des-Corps) ;
- Maryse Bastié (Tours);
- le Sanitas (Tours).

Avec des financements de 4M€ à 6.3M€ pour les quartiers d'intérêt régional et 42 M€ pour le Sanitas, seul quartier d'intérêt national. Le protocole du NPNRU inclut la réalisation d'études urbaines spécifiques à chaque quartier par des bureaux d'études externes, et l'implication de trois catégories d'acteurs : métropolitains (espaces publics et voiries), villes (équipements publics et opérations d'aménagement rentables), et bailleurs sociaux (patrimoine immobilier). Les opérations à mener sont identifiées et une convention NPNRU est rédigée pour préciser les actions à entreprendre.

Après avoir contextualisé l'ensemble des structures et des programmes au sein desquels mon stage s'inscrit, nous allons à présent nous concentrer sur les missions spécifiques qui m'ont été confiées. En particulier, cette deuxième partie mettra en lumière le processus de rédaction des fiches projets du Contrat de Ville 2024-2030, en détaillant la méthodologie et les étapes de rédaction. Nous aborderons ensuite plus particulièrement la rédaction de deux fiches projet.

2. Le contrat de ville et ses fiches projets

Dans l'objectif de clôturer la rédaction du Contrat de Ville, signé en juillet dernier, la métropole a lancé la phase d'élaboration des fiches projets déclinant les modalités de mise en œuvre des 58 objectifs opérationnels.

Dans un premier temps, nous avons travaillé une proposition de répartition des contributeurs, en vue de lancer cette dynamique de rédaction à partir de la 2^e quinzaine de juin.

Deux catégories de contributeurs ont été définies :

- Pilote : la personne référente de chaque fiche, chargée de réunir le groupe de rédaction et de coordonner la rédaction. À quelques exceptions près, il s'agit principalement d'intervenants

de la Politique de la ville (PDV) et TMVL, des Villes et de l'État, en veillant à une répartition équilibrée.

- Rédacteurs : ensemble des contributeurs identifiés pour participer à la rédaction des fiches projets. L'objectif est de former un groupe capable de fournir les infos nécessaires pour alimenter le contenu, tout en limitant le nombre de rédacteurs à 8 pour faciliter les échanges. Nous avons retenu uniquement les signataires du CDV comme rédacteurs, à l'exception des centres sociaux, qui peuvent apporter un regard complémentaire sur certaines fiches.

Après avoir identifié les pilotes et rédacteurs de chaque objectif, nous avons envoyé à tous les concernés la documentation nécessaire pour la production des fiches, comprenant un modèle vierge ainsi qu'un mémo présentant spécifiquement les attendus de chaque section (voir Annexe 04 : fiche mémo).

Initialement, l'idée était de finir les 58 fiches projets d'ici la fin septembre, mais compte tenu du calendrier, il a été décidé d'identifier les fiches qui relèveront d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), au nombre de 4, à rédiger en priorité pour septembre, celles qui relèveront d'un Appel à Projet (AAP), au nombre de 16, à finir pour octobre et les 38 autres fiches restantes pour le premier semestre 2025.

Dans le cadre de mon stage, la mission principale liée au CDV a été de piloter la rédaction de l'objectif opérationnel « Lever les freins pour l'accès à la mobilité : psychologiques, financiers et matériels » et d'aider à la rédaction de l'objectif « Sensibiliser les habitants et soutenir les initiatives développées en faveur d'une transition écologique et solidaire ».

2.1. Lever les freins pour l'accès à la mobilité

« Les transports sont essentiels dans notre vie quotidienne : pour se former, aller au travail ou retrouver un emploi, se soigner... »

(Ministère de la transition écologique et solidaire, s.d.)

La mobilité constitue un droit et un enjeu majeur pour l'inclusion sociale et l'égalité des chances des populations. Or, dans le contexte actuel, la mobilité n'est plus adaptée aux besoins des habitants surtout des publics les plus éloignés. De nombreux obstacles existent pour l'accès à des moyens de transports adaptés et accessibles à tous. Ces freins peuvent être de différents ordres, psychologiques, financiers ou matériels, créant ainsi des inégalités qui impactent la vie quotidienne des habitants, et notamment ceux des quartiers prioritaires.

Les freins psychologiques se manifestent par une appréhension ou une méconnaissance des solutions de mobilité disponibles. Les craintes liées à l'utilisation des transports en commun, la conduite automobile ou encore l'utilisation des modes de déplacement alternatifs, peuvent dissuader certains habitants de se déplacer.

Les freins financiers concernent le coût élevé des transports, abonnements, frais d'entretien, carburant, permis de conduire ou encore le coût d'achat des équipements. Ces dépenses pèsent lourdement sur les budgets des ménages, limitant leur accès à des opportunités professionnelles, éducatives et sociales.

Les freins matériels, quant à eux, concernent le manque d'infrastructure de transport, l'absence de véhicule, une offre de transport peu diversifiée, ou bien les difficultés d'accès aux services. Ces obstacles réduisent la capacité des habitants à se déplacer de manière autonome et efficace.

Des initiatives existent déjà sur le territoire en matière de mobilité, telles que des aides financières, des offres d'abonnement à tarifs réduits, une plateforme d'aide à la mobilité, etc. Malheureusement, la couverture des transports sur le territoire est très hétérogène. Certains quartiers prioritaires sont très bien couverts comme le Sanitas, à Tours, tandis que d'autres comme la Rabaterie, à Saint-Pierre-des-Corps, le sont beaucoup moins.

Pour répondre à ces défis, le contrat de ville de la métropole propose de fournir une fiche qui vise à identifier et à lever les freins à la mobilité à travers des actions ciblées dans les QPV du territoire métropolitain (voir Annexe 05 : Fiche projet « lever les freins à la mobilité »). Le projet cherche à promouvoir une mobilité plus équitable au sein de la métropole de Tours. La rédaction de cette fiche vise donc à lever les freins à la mobilité pour les habitants des QPV, rencontrant des difficultés spécifiques.

Les actions mises en œuvre durant la période du contrat de ville (2024-2030) couvriront l'ensemble de la métropole. L'objectif est de proposer une offre de mobilité adaptée, comprenant des solutions de transports (transport en commun, voiture, vélo) et des accompagnements spécifiques pour les populations les plus fragiles (langues, ressources financières, handicap). Le plan d'action inclut l'amélioration des horaires et de la couverture des réseaux de tramway et bus, une politique tarifaire adaptée, et des mesures pour renforcer la sécurité dans les transports en commun. Des solutions de mobilité intermodale, de covoiturage et de vélo seront également promues, avec une attention particulière aux situations de handicap. Les résultats attendus incluent une meilleure accessibilité à la mobilité pour les habitants des QPV, permettant une ouverture sur l'ensemble de la métropole et l'accès aux bassins d'emploi et centres d'intérêts.

Afin d'évaluer ces actions, il est nécessaire pour cela de définir des indicateurs d'évaluation. Dans notre cas, ils comprendront l'évolution de la grille tarifaire, le flux de passagers transportés, le nombre d'habitants accompagnés en mobilité, le taux de motorisation, les modes de déplacement domicile-travail et les données de l'enquête de mobilité déplacements.

Enfin, dans le cadre de cette action, plusieurs acteurs ont été identifiés, dont le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT), en tant que principal intervenant et pilote de cette fiche. Le SMT, est l'autorité d'organisme de transport compétente en matière de transports en commun, joue un rôle crucial en intervenant sur l'aide à la mobilité des habitants et la lutte contre les freins identifiés. Les villes, la métropole, la région et Keolis (Filbleu) sont également des acteurs majeurs identifiés pour contribuer de manière significative aux actions de cette fiche.

2.2. Transition écologique et solidaire

« La transition écologique et solidaire caractérise une évolution de notre société à l'échelle du territoire qui implique l'engagement des acteurs de l'économie, de la société, et de l'environnement. »
(Institut Supérieur de l'Environnement, 2022)

La transition écologique et solidaire est un enjeu de société majeur qui se trouve au carrefour des préoccupations environnementales, économiques et sociales. Elle vise à répondre aux défis du changement climatique, la perte de la biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles, en réduisant les émissions de GES, en diminuant le gaspillage, recyclant les déchets, etc., tout en améliorant la qualité de vie.

Le contexte est marqué par une prise de conscience accrue des enjeux écologiques, des bénéfices financiers concrets pour les habitants, et l'existence de projets locaux déjà en cours. Cependant, les

défis subsistent, tels que les priorités concurrentes des habitants des QPV et leur impact environnemental inférieur à la moyenne nationale.

Tours Métropole s'inscrit pleinement dans cette dynamique avec son Contrat de Ville et son orientation « *engager les quartiers dans une transition écologique et solidaire* » qui se décline en trois objectifs opérationnels, dont celui de la sensibilisation des habitants et le soutien aux initiatives en faveur de la transition écologique et solidaire, faisant l'objet d'une fiche projet (voir Annexe 06 : Fiche projet transition écologique).

TMVL a ainsi été identifié comme pilote de cette fiche au travers de sa Direction de la Transition écologique. Les résultats attendus incluent la sensibilisation et l'implication des habitants des QPV sur leurs usages quotidiens et leur impact environnemental, la promotion de comportements individuels vertueux tels que les modes de déplacement durables, les économies d'énergies, et la gestion des déchets, ainsi que le développement d'initiatives collectives en faveur du développement durable.

Le projet présente des intérêts significatifs pour les habitants des QPV, notamment la réduction des factures énergétiques et l'implication dans une démarche globale de préservation des ressources. Pour les porteurs du projet, il s'agit de participer à l'atteinte des objectifs environnementaux du territoire, tandis que pour le territoire lui-même, l'intégration des QPV dans la dynamique de transition environnementale est essentielle. Les partenaires institutionnels, quant à eux, trouvent dans ce projet un moyen de répondre aux objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les actions, qui se dérouleront en continu de 2024 à 2030, seront dirigées dans les QPV en collaboration avec des associations locales et des bailleurs sociaux, avec un soutien financier destiné aux opérateurs intervenant auprès des habitants. La stratégie du projet inclut des activités de sensibilisation, comme des ateliers sur la mobilité durable et les économies d'énergie, et le financement d'initiatives locales telles que les jardins partagés et les cleanwalks.

Enfin, dans l'objectif d'évaluer le succès du projet, des indicateurs d'évaluations tels que le nombre de projets et d'ateliers réalisés et le nombre de personnes sensibilisées, seront mesurés.

Après avoir détaillé le Contrat de Ville et les fiches projets associées, telles que « *Lever les freins à la mobilité* » et « *Transition écologique et solidaire* », nous allons maintenant nous intéresser à un autre aspect crucial de la politique de la ville : la concertation avec les habitants des quartiers prioritaires. Cette troisième partie mettra en lumière les initiatives de communication et d'engagement communautaire mises en place dans le cadre de la convention NPNRU. Nous aborderons d'abord les newsletters destinées aux quartiers prioritaires, avant de nous pencher sur les permanences NPNRU au quartier du Sanitas, outils indispensables pour informer et impliquer les résidents dans les projets de renouvellement urbain.

3. La concertation au cœur de la convention NPNRU

Pour rappel, la convention NPNRU concerne quatre quartiers prioritaires de la métropole tourangelle, la Rabière à Joué les Tours, la Rabaterie à St-Pierre-des-Corps, Maryse Bastié et le Sanitas à Tours. La mission est d'assister le chargé de projet renouvellement urbain, sur la convention NPNRU et

notamment sur l'aspect concertation à travers la rédaction de Newsletters à destination des habitants des QPV, et la participation aux permanences physiques dans les quartiers.

Lors de la revue de projet annuelle du NPNRU, qui a eu lieu le 23 juin dernier, en présence du préfet, ce dernier a insisté sur l'importance de communiquer avec la population suite à de nombreux retours d'habitants qui s'inquiétaient ou qui n'avaient pas assez d'informations sur les projets et travaux.

La concertation et la communication aux habitants apparaissent donc nécessaire et peuvent prendre différentes formes. Dans le cadre de la convention NPNRU, elle prend la forme de Newsletter pour les quartiers de la Rabière et de la Rabaterie, mais aussi de permanence sur site pour le Sanitas, au plus proche des habitants pour répondre à leurs questions.

3.1. Les newsletters pour les quartiers prioritaires

Tours Métropole apporte son soutien aux communes pour la rédaction de newsletter présentant les informations relatives aux projets du NPNRU dans leurs quartiers. Ces newsletters sont essentielles pour tenir les habitants informés des travaux en cours et des potentielles nuisances qu'ils peuvent engendrer.

Deux premières newsletters avaient déjà été mises en place à Joué-lès-Tours dans le quartier de la Rabière. Durant mon stage, j'ai contribué à l'élaboration d'une troisième édition. En outre, nous avons lancé la première newsletter à Saint-Pierre-des-Corps pour les habitants du quartier de la Rabaterie (voir Annexe 07 : newsletter Rabaterie).

Ces newsletters sont distribuées deux fois par an. Chaque semestre, une réunion de travail est organisée avec les acteurs concernés, à savoir la ville, les bailleurs sociaux, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la métropole. Cette réunion permet d'identifier les points essentiels à communiquer et de rassembler les informations de chaque acteur sur l'état d'avancement, les difficultés rencontrées, les retards, etc.

Groupe de travail - Communication/ Concertation NPNRU

Quartier Rabaterie – 11/06/2024

Présents :

Ville SPDC	Tiphaine Gouarin – Directrice Solidarités et Citoyenneté Claire Thévenet – Responsable Urbanisme Tatiana Lorilleux – Responsable Communication
TMVL	Geoffrey Monsellier – Chargé de projets Renouvellement Urbain Mélanie Hamelin – Chargée d'opérations Infrastructures Marine Drouvin – Stagiaire Direction du Développement Urbain
VTH	Ingrid Thomas – Responsable d'agence Aline Bernard – Cheffe de projet communication
Touraine Logement	Lydie Fichetpain – Responsable Communication
DDT	Marielle Testé – Chargée de projets Rénovation Urbaine

Figure 1 : Présence à la réunion de travail de la première Newsletter du quartier de la Rabatière (SPDC)

Suite à cette réunion, les informations principales sont établies (voir Annexe 08 : CR groupe de travail concertation NPNRU). En attendant les dernières données des acteurs, la métropole prend en charge la rédaction en utilisant un modèle de newsletter prédéfini par le service communication (voir Annexe 07). Une fois rédigée, la newsletter est envoyée aux acteurs pour vérification et relecture. Après validation, elle est imprimée pour une distribution physique ou mise en ligne sur les sites des villes et de la maison de projet de la métropole, regroupant les informations sur le NPNRU.

Pour le quartier de la Rabière, la décision a été prise de distribuer physiquement les newsletters dans les boîtes aux lettres des immeubles situés à proximité des prochains travaux. Pour le quartier de la Rabaterie, des affiches avec QR Code seront imprimées et placées dans les halls d'immeuble, renvoyant vers la version numérique de la newsletter.

3.2. Les permanences NPNRU au quartier du Sanitas

Le quartier du Sanitas se divise en 6 sous-secteurs distincts :



Marie Curie

Hallebardier

Saint Paul

Pasteur

Claude Bernard

La rotonde

Figure 2 : Répartition du quartier du Sanitas en sous-secteurs

Au cours de mon stage, j'ai eu l'opportunité de participer à des permanences sur le secteur du Hallebardier, au cœur du quartier du Sanitas, en collaboration avec la ville de Tours et Masterplan, les maîtres d'ouvrage et architectes de l'ensemble du projet NPNRU du quartier. Ces permanences visaient à présenter le projet aux habitants, annoncer les grandes opérations à venir, et surtout, récolter leurs ressentis et retours.



Figure 3 : Permanence NPNRU au quartier Sanitas, secteur Hallebardier

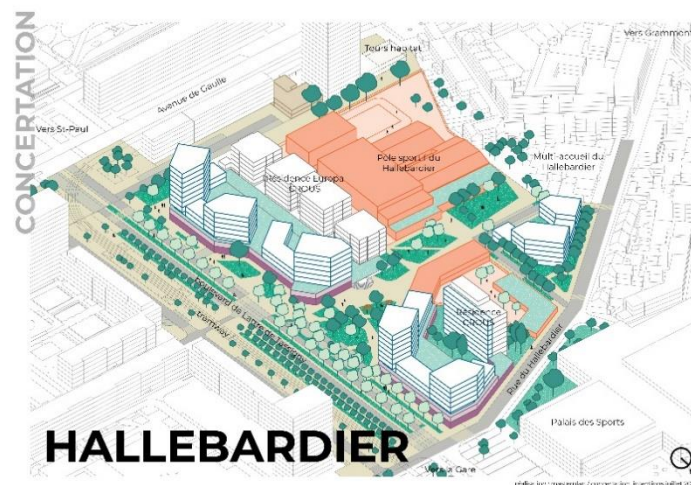


Figure 4 : Projet du Sanitas, secteur Hallebardier

Lors de ces permanences, les images du projet fournies par Masterplan, illustrant les futurs aménagements, ont été partagées avec les résidents pour une meilleure visualisation des changements prévus.

Plusieurs retours des habitants du quartier du Sanitas ont été recueillis concernant divers aspects du projet NPNRU.

Tout d’abord, des inquiétudes significatives ont été exprimées quant aux démolitions prévues, en particulier concernant la sécurité structurelle des bâtiments restants. En effet, dans le cadre du projet du Sanitas, certains bâtiments au sud du quartier, dans le secteur Saint Paul, vont être coupés en deux pour aérer le tissu urbain et ouvrir le secteur sur l’extérieur. Ces modifications suscitent des préoccupations quant à la stabilité et la sécurité des structures restantes.

Pour répondre à ces préoccupations, certains habitants ont proposé la mise en place de cellules psychologiques pour soutenir non seulement les personnes relogées, mais aussi celles qui demeurent dans le quartier. Cette suggestion souligne l’importance de l’accompagnement psychologique dans les projets de renouvellement urbain.

Le déplacement du marché a également suscité des interrogations. Les habitants ne comprenant pas les raisons de cette relocalisation, il est crucial de clarifier que l’objectif est de restituer à la place son caractère initial, en tant qu’espace dédié aux résidents et à leurs activités spécifiques. Cette transformation vise à améliorer la convivialité et la fonctionnalité d’origine de cet espace central, mais aussi d’ouvrir le marché à tout le quartier en le positionnant à une place plus stratégique.

Un autre point de friction concerne le parking devant le Netto, situé en face du palais des sports, dans le secteur de Marie Curie, qui devient payant. Cette mesure n’a pas été bien reçue par tous, provoquant des réactions négatives parmi les résidents.

En revanche, la rénovation des écoles du quartier a reçu des commentaires positifs, soulignant l’impact favorable de cette initiative sur la communauté locale. L’amélioration des infrastructures scolaires est perçue comme un investissement dans l’avenir des enfants du quartier, renforçant le sentiment de valorisation et de bien-être au sein de la communauté.

Ces permanences NPNRU ont été essentielles pour établir un dialogue constructif avec les habitants, leur permettre de s’exprimer sur les changements à venir et de se sentir partie prenante du processus.

Les retours recueillis sont précieux pour ajuster les actions entreprises et garantir que le projet de renouvellement urbain réponde au mieux aux attentes et aux besoins de la population locale.

Après avoir exploré les initiatives de concertation avec les habitants des quartiers prioritaires, telles que les newsletters et les permanences NPNRU au quartier du Sanitas, nous allons maintenant nous tourner vers un autre aspect essentiel de l'aménagement urbain : l'intégration de la santé dans les politiques de développement territorial. Cette quatrième partie mettra en lumière comment la santé est prise en compte dans les documents de planification à travers la mise en place d'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) et les stratégies visant à lutter contre les ilots de chaleur, notamment dans les aires d'accueil des gens du voyage (GDV). Ces efforts montrent l'engagement de la métropole à créer des environnements urbains favorables à la santé et résilients pour tous ses habitants.

4. L'intégration de la santé dans l'aménagement du territoire

Dans la Constitution de 1948 de l'OMS, la santé est définie comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». En effet, elle dépend de plusieurs paramètres qu'on appelle des déterminants de la santé. Il s'agit de facteurs qui influencent « *l'état de santé d'une population, soit de façon isolée, soit en association avec d'autres facteurs.* » (Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils » ; Guide EHESP/DGS, 2014).

L'aménagement du territoire, et plus particulièrement celui des villes, joue un rôle crucial en tant qu'interface influençant directement l'état de santé des individus. (Guide PLU santé environnementale, 2015). Cette influence s'exerce à travers plusieurs déterminants de santé, qui peuvent être de différents ordres et englober plusieurs aspects de la vie des populations. Parmi ceux-ci, on distingue les facteurs économiques (niveau de revenus, accès à l'emploi, condition de travail), sociaux (relations familiales et communautaires), culturels (traditions, croyances, comportements), environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, des sols, nuisances sonores, chimiques), individuels et biologiques (caractéristiques génétiques, habitudes de vie, alimentation, tabagisme). Par exemple, les choix d'aménagement peuvent affecter la qualité de l'air et de l'eau, influençant ainsi la santé respiratoire et générale des habitants. La disponibilité d'espaces verts et d'infrastructures pour les activités physiques peut également encourager des modes de vie actifs et sains. De plus, les réseaux de transport et l'accès aux services publics, tels que les établissements de santé, jouent un rôle crucial dans l'accès à l'emploi et aux soins, renforçant les liens sociaux et le soutien communautaire. Finalement, en intégrant ces considérations dans la planification urbaine, il est possible de créer des environnements favorables à la santé et au bien-être des populations.

4.1. La santé dans les documents de planification : mise en place d'évaluations d'impact sur la santé

Aujourd'hui, il est largement reconnu que l'environnement dans lequel nous vivons détermine environ 10% de notre état de santé. En conséquence, l'intégration des enjeux de santé dans l'aménagement

du territoire est devenue une priorité. L'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) est un concept défini selon l'Ecole des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) comme « *une approche qui repositionne les choix d'aménagement et urbanisme comme facteurs clés du bien-être, de la santé, de l'environnement et du climat* ». L'objectif est de tenir compte des conséquences sur la santé de tout projet d'urbanisme, de la planification à la phase opérationnelle. La démarche est construite pour encourager les choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations aux facteurs de risques et qui maximisent l'exposition à des facteurs de protection et de promotion de la santé.

L'UFS est une question prégnante pour Tours Métropole Val de Loire qui s'est emparée du sujet par le biais de plusieurs de ses politiques. En effet, en 2022, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT), en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un document créé par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) pour être le cadre de référence pour les politiques urbaines, a été lauréat de l'appel à projet ARS - DREAL Centre-Val de Loire afin de mener, sur une période d'un an, un travail permettant d'introduire les enjeux de l'UFS dans les réflexions stratégiques en termes d'aménagement du territoire. Plusieurs ateliers ont été réalisés avec l'objectif de sensibiliser les élus aux questions d'UFS, leur permettant de prendre pleinement conscience de l'intérêt de penser l'urbanisme par le prisme de la santé. Ainsi, le SCoT de l'Agglomération Tourangelle a intégré l'UFS comme l'un des piliers de sa révision. Les ateliers conduits et les retours d'expériences de cette initiative ont permis d'alimenter également les projets intercommunaux, et plus particulièrement le PLU métropolitain, actuellement en cours d'écriture, qui intègre l'UFS dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce concept d'UFS est central pour le CLS, qui s'est donné pour ambition de soutenir ces premières initiatives en matière d'Urbanisme Favorable à la Santé et d'aller plus loin sur ces questions. Notamment au travers de l'axe 2 sur la santé environnementale, et de la fiche actions *Politique d'aménagement et santé*. Cette fiche a pour objectif de contribuer à la prise en compte des enjeux de santé dans les schémas d'aménagement du territoire.

Pour intégrer les enjeux de santé dans les documents de planification, nous avons ainsi initié une démarche d'Évaluation d'Impact sur la Santé sur le territoire de la métropole. Véritable outil d'UFS, l'EIS est définie par l'OMS comme « *une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population et selon la dissémination de ces effets dans la population* ». Il s'agira de la première EIS réalisée sur le territoire de TMVL et sur la région.

Pour préparer cette initiative, j'ai d'abord réalisé un plaidoyer auprès du Directeur Général Adjoint, Franck Charnassé, ainsi que des représentants du Plan Local Urbain Métropolitain (PLUM) et du SCOT (SMAT), en leur présentant un PPT détaillant les enjeux et les bénéfices de l'EIS. Lors de cette réunion, après avoir présenté les éléments clés et les arguments en faveur de l'EIS, nous avons obtenu une réponse favorable en interne. Suite à cette validation, nous avons collaboré pour rédiger une demande de financement dans le cadre de l'Appel à Projet ARS/DREAL, avec l'objectif que le PLUM en cours d'élaboration fasse l'objet de cette évaluation. Les délais sont particulièrement propices, car le PLUM est suffisamment avancé pour permettre une analyse approfondie tout en restant modifiable selon les recommandations de l'EIS.

Parallèlement, nous avons entrepris une recherche de prestataires pour réaliser l'EIS, en contactant plusieurs organismes spécialisés. Notre choix s'est finalement porté sur l'École des Hautes Études en Santé Publique, reconnue pour son expertise en matière d'EIS et offrant un coût compétitif.

Enfin, j'ai contribué à rédiger la fiche action de CLS en intégrant les avancées réalisées, afin de garantir que cette démarche soit pleinement reconnue et prise en compte dans les futures actions de santé et d'aménagement de la métropole.

En conclusion, l'intégration des enjeux de santé dans les documents de planification, notamment à travers la mise en place de la première Évaluation d'Impact sur la Santé du territoire de TMVL, marque une étape importante vers la création d'environnements urbains favorables à la santé et au bien-être des habitants. Cette démarche innovante, soutenue par une collaboration étroite entre différents acteurs et des financements ciblés, démontre l'engagement de Tours Métropole Val de Loire, à promouvoir une approche globale de l'urbanisme, où la santé publique est une priorité centrale.

4.2. Lutter contre les îlots de chaleur des aires d'accueil des gens du voyage

Parce qu'il exerce un effet direct sur notre santé, la connaissance et la prise en compte de notre environnement – air, eau, sols, habitat – dans nos modes de vie et dans nos politiques sont fondamentales. La végétalisation des espaces urbains offre des perspectives intéressantes en matière de santé et d'aménagement. Il existe en effet des liens fondamentaux entre les espaces verts boisés en région urbaine et la santé des citoyens (Bolon et al., 2019). La présence d'espaces verts en ville peut avoir plusieurs impacts positifs sur la santé et l'environnement : amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, création d'îlots de fraîcheur, atténuation du bruit... Elle contribue également au bien-être des habitants en atténuant le stress, en renforçant la cohésion sociale et favorise le sentiment de sécurité. Chez les enfants et adolescents, elle soutiendrait le développement cognitif et permettrait de réduire les symptômes du syndrome d'hyperactivité avec déficit d'attention (Bolon et al., 2019). Également propice à l'activité physique, la végétalisation des espaces permet par ailleurs de restaurer la biodiversité, en profitant notamment aux pollinisateurs.

Dans le cadre du CLS, des enjeux forts liés à l'aménagement de l'espace urbain ont été mis en évidence, notamment les enjeux de végétalisation et de développement d'équipements sportifs et d'espaces de cohésion sociale. Ainsi, nous avons rédigé une fiche action pour la création d'espaces de cohésion sociale, la création de tiers-lieux naturels et la végétalisation des espaces de vie. Dans le cadre de mon stage, la rédaction de la fiche action sur les tiers-lieux végétalisés se décline sous différentes actions (mettre la liste) dont la végétalisation des aires d'accueil des gens du voyage.

Les aires d'accueil des gens du voyage ne sont pas gratuites et représentent un coût significatif, allant de 400 à 500 € par mois, pour une place de parking, qui est parfois en mauvais état. Bien que les GDV aient l'obligation de résider dans ces aires, seules les grandes communes sont tenues par la loi d'en aménager, ce qui rend le stationnement des GDV difficile, voire illégal, dans plus de 90 % des communes françaises. Cette situation contribue à une précarisation des conditions de vie des voyageurs.

De plus, il est préoccupant de constater que plus de 8% des aires d'accueil sont situées en périphérie des villes, dans des zones souvent mal adaptées aux besoins des êtres humains, renforçant ainsi l'isolement social des GDV. Cette marginalisation géographique s'accompagne d'un accès limité aux services publics et sociaux, exacerbant les inégalités dont souffre cette population.

Enfin, il est important de souligner que l'espérance de vie des GDV est en moyenne inférieure de 15 ans à celle de la population nationale, ce qui reflète les défis considérables auxquels ils sont confrontés en matière de santé et de conditions de vie (Acker William, 2022).

Les gens du voyage constituent ainsi une population vulnérable, confrontée à de nombreux enjeux, parmi lesquels celui des îlots de chaleur. En effet, les aires d'accueil entièrement bétonnées deviennent presque invivables, particulièrement en été, lorsque les fortes chaleurs sont exacerbées

par l'absence de végétation. Cette situation souligne l'urgence d'envisager des solutions adaptées pour améliorer les conditions de vie sur ces aires.

La nécessité de trouver une solution contre l'effet d'îlot de chaleur a conduit à la réalisation d'une réunion, en lien avec la direction de la transition écologique, axée sur le potentiel des micro-forêts, comme moyen de végétaliser les aires d'accueil. La technique Miyawaki, qui permet de faire pousser une micro-forêt en seulement quelques années, a été l'option proposée.

Pour préparer cette réunion, j'ai réalisé un travail de benchmark pour identifier les meilleures pratiques et proposer plusieurs idées d'aménagement spécifiques pour les aires d'accueil. Ces propositions incluaient non seulement la végétalisation, mais aussi d'autres éléments contribuant à l'amélioration des déterminants de la santé, afin de démontrer l'importance d'intégrer la démarche d'UFS dans les projets futurs.

Lors de la réunion, grâce à ces éléments, nous avons proposé d'agir sur plusieurs déterminants de la santé, au-delà de la simple végétalisation. Suite à cet échange, il a été décidé d'intégrer une EIS dans le prochain projet de rénovation d'une aire d'accueil des GDV. J'ai ensuite contribué à la rédaction de la fiche actions en tenant compte de ces discussions.

Néanmoins, des limites existent. Les enjeux des GDV sont multiples et complexes, et l'on observe de nombreuses destructions des aménagements existants. Les gestionnaires des GDV ont soulevé quelques interrogations : la croissance de la micro-forêt, le fait que les haies, forêt ou végétations deviennent souvent des coins à déchets et des toilettes, et les potentiels conflits entre les arbres/feuilles et les caravanes.

Pour pallier le souci des destructions, il est nécessaire d'intervenir pédagogiquement (bien que les gestionnaires ne puissent agir là-dessus, mais peut-être que la CPIE37 pourrait intervenir). Il serait utile d'impliquer les GDV dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre pour espérer moins de dégradations de leur part et instaurer un certain respect du lieu.

Après avoir examiné l'intégration de la santé dans les documents de planification, notamment à travers la mise en place des Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS) et les mesures pour lutter contre les îlots de chaleur dans les aires d'accueil des gens du voyage, nous allons maintenant prendre un moment pour réfléchir sur mon expérience de stage. Au cours de mon stage, j'ai pu observer et analyser plusieurs aspects de la gestion de projet au sein de Tours Métropole de Val de Loire, notamment en ce qui concerne l'interaction avec divers acteurs, la gestion des agendas et les défis politiques. Cette cinquième partie sera dédiée à un retour d'expérience, où je partagerai les compétences acquises, les défis rencontrés et les enseignements tirés de cette immersion professionnelle au sein de la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville de Tours Métropole Val de Loire.

5. Retours d'expérience

5.1. Délais et dépendances

Les retards récurrents que nous avons observés sont en grande partie attribuables à l'attente des retours de la part des villes, des élus, et des prestataires. La complexité des acteurs impliqués, couplée à la dépendance au contexte politique, a engendré une perte de temps significative. En effet, la diversité et le grand nombre d'acteurs rendent la coordination des réunions particulièrement difficile, augmentant ainsi le risque de retards dans la prise de décision et dans l'avancement des projets. Il est important de souligner que cette difficulté est inhérente au travail partenarial, où la collaboration entre multiples parties prenantes requiert une gestion méticuleuse des agendas et une communication efficace.

De plus, le contexte politique, notamment durant les périodes estivales, a perturbé les calendriers des élus, retardant ainsi plusieurs de nos projets. Cette dépendance expose l'organisation à une vulnérabilité accrue, la rendant moins résiliente face aux imprévus.

Pour surmonter ces défis, il est crucial d'établir une collaboration étroite entre élus et techniciens, malgré les contraintes de calendrier qui complique la tâche. L'engagement des élus s'avère également primordial : non seulement en termes de temps consacré aux projets, mais aussi par leur soutien actif et leur rôle de plaidoyer auprès des différents acteurs. Leur implication, à la fois dans l'accompagnement des projets et dans la promotion de ces initiatives auprès des parties prenantes est essentielle.

5.2. Lenteur administrative et manque de communication

La lenteur de l'administration et le manque de communication avec les niveaux supérieurs ont été problématiques. Souvent, les réunions importantes avec le président ou les élus n'étaient pas communiquées, et aucun compte-rendu n'était rédigé pour les réunions du Pôle Ville ou avec le Vice-président. L'absence de compte-rendu signifie qu'il n'y a aucune trace écrite des discussions, ce qui, d'une part, complique le suivi des décisions et la communication aux absents. D'autre part, le manque de communication entre les paliers supérieurs et inférieurs freine la transmission fluide et efficace des informations essentielles, ce qui peut engendrer des malentendus et des incohérences dans la mise en œuvre des projets. Cette défaillance dans la circulation de l'information peut également entraîner des retards, des doublons d'efforts et une mauvaise coordination entre les équipes.

Pour pallier ces problèmes, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de communication clairs et réguliers. Cela inclut la rédaction et la diffusion de compte-rendu pour chaque réunion, ou bien la création de points de contact désignés pour assurer une liaison efficace entre les différents niveaux hiérarchiques. En renforçant la transparence et en facilitant les échanges d'informations, on peut minimiser les risques de malentendus et optimiser la coordination des actions au sein des projets.

5.3. Distribution des Newsletters

Lors de la distribution physique des newsletters pour le quartier de la Rabière à Joué-Lès-Tours, les boîtes aux lettres venaient d'être modifiées, rendant la distribution moins efficace. La distribution physique exclusive ou numérique exclusive ne prend pas en compte la totalité des situations. Un mélange des deux est nécessaire aujourd'hui pour atteindre un maximum de personnes.

Combiner la distribution physique et numérique des newsletters permettrait de rendre la distribution plus efficace, par exemple en installant des affiches dans les halls d'immeuble avec des QR codes renvoyant vers la version numérique, tout en distribuant la version papier dans les boîtes aux lettres.

5.4. Réflexion sur le rôle de l'ingénieur

En tant qu'ingénieur, ce stage m'a permis de prendre du recul et de réfléchir à mon rôle au sein de l'organisation. J'ai pu appliquer des connaissances acquises lors de mes cours et de mes projets antérieurs, et j'ai développé de nouvelles compétences en gestion de projet et surtout en communication.

J'ai notamment appris à gérer simultanément plusieurs acteurs et à coordonner des projets complexes. J'ai également développé une meilleure capacité à m'adapter aux imprévus et aux contextes politiques changeants. De plus, ce stage m'a offert l'opportunité d'approfondir mes connaissances en aménagement du territoire et surtout les liens qu'on peut y faire avec la santé des populations. J'ai découvert comment ces dynamiques, qui se démocratisent de plus en plus, jouent un rôle crucial dans la conception et la gestion des projets. Il serait intéressant selon moi d'intégrer cet aspect dans les cours que j'ai pu suivre durant mon cursus, et plus largement déployer ce type d'approche au sein des écoles d'ingénieurs et dans les pratiques professionnelles. Les futurs ingénieurs formés à ces enjeux émergents pourront relever les défis contemporains de santé et d'aménagement.

Ce retour d'expérience met en évidence les défis et les opportunités rencontrées au cours de mon stage. Les suggestions formulées visent à améliorer les processus opérationnels et à optimiser la gestion des projets multi-acteurs. Cette expérience a enrichi mon parcours d'ingénieur en me permettant de développer des compétences cruciales pour ma future carrière.

Conclusion

Ce stage au sein de la Direction de l'Habitat et de la Politique de la ville de Tours Métropole Val de Loire a été une expérience particulièrement enrichissante, tant sur le plan professionnel que personnel. Intégrer une équipe dédiée à l'amélioration des conditions de vie des habitants, à travers des projets diversifiés et ambitieux, m'a permis de comprendre les enjeux et les défis liés à l'aménagement urbain et à la politique de la ville.

J'ai eu l'opportunité de participer activement à l'élaboration du Contrat de Ville 2024-2030, en contribuant à la rédaction de fiches projets centrées sur la mobilité et la transition écologique. Ces missions m'ont permis de développer des compétences en gestion de projet, en concertation et en communication, tout en me sensibilisant aux problématiques spécifiques des Quartiers Prioritaires de la Ville.

La dimension participative, mise en avant à travers les newsletters et les permanences NPNRU, m'a montré l'importance de l'engagement des habitants dans les processus de renouvellement urbain. De plus, l'intégration de la santé dans l'aménagement du territoire, par le biais des Évaluations d'Impact sur la Santé et des stratégies de lutte contre les îlots de chaleur, a illustré la nécessité d'une approche holistique et inclusive de l'urbanisme.

Ce stage m'a offert une vision globale et concrète des politiques publiques territoriales et de leur mise en œuvre. Les compétences acquises, les rencontres effectuées et les projets auxquels j'ai contribué constituent des atouts précieux pour mon avenir professionnel. Je tiens à remercier chaleureusement mes tuteurs professionnels, toute l'équipe de la DHPV, ainsi que mon école et ma tutrice pédagogique pour leur soutien et leur accompagnement tout au long de cette expérience.

Ce stage a non seulement confirmé mon intérêt pour le domaine de l'aménagement et de la politique de la ville, mais il a également renforcé mon désir de m'engager dans des projets qui ont un impact positif sur le cadre de vie des citoyens.

Bibliographie

Ministère de la transition écologique et solidaire (s.d.), *Les mesures clés de la Loi Mobilités*, <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/LOM%20-%20Mesures%20cl%C3%A9s.pdf>

Institut Supérieur de l'Environnement. (2022, 9 mai). *Qu'est-ce que la transition écologique et solidaire ?*, <https://institut-superieur-environnement.com/blog/definition-transition-ecologique-et-solidaire/>

Bolon, I., Cantoreggi, N., Simos, J., & De Castañeda, R. R. (2019). Espaces verts et forêts en ville : bénéfices et risques pour la santé humaine selon l'approche « Une seule santé » (One Health). *Santé Publique*, S1(HS1), 173-186. <https://doi.org/10.3917/spub.190.0173>

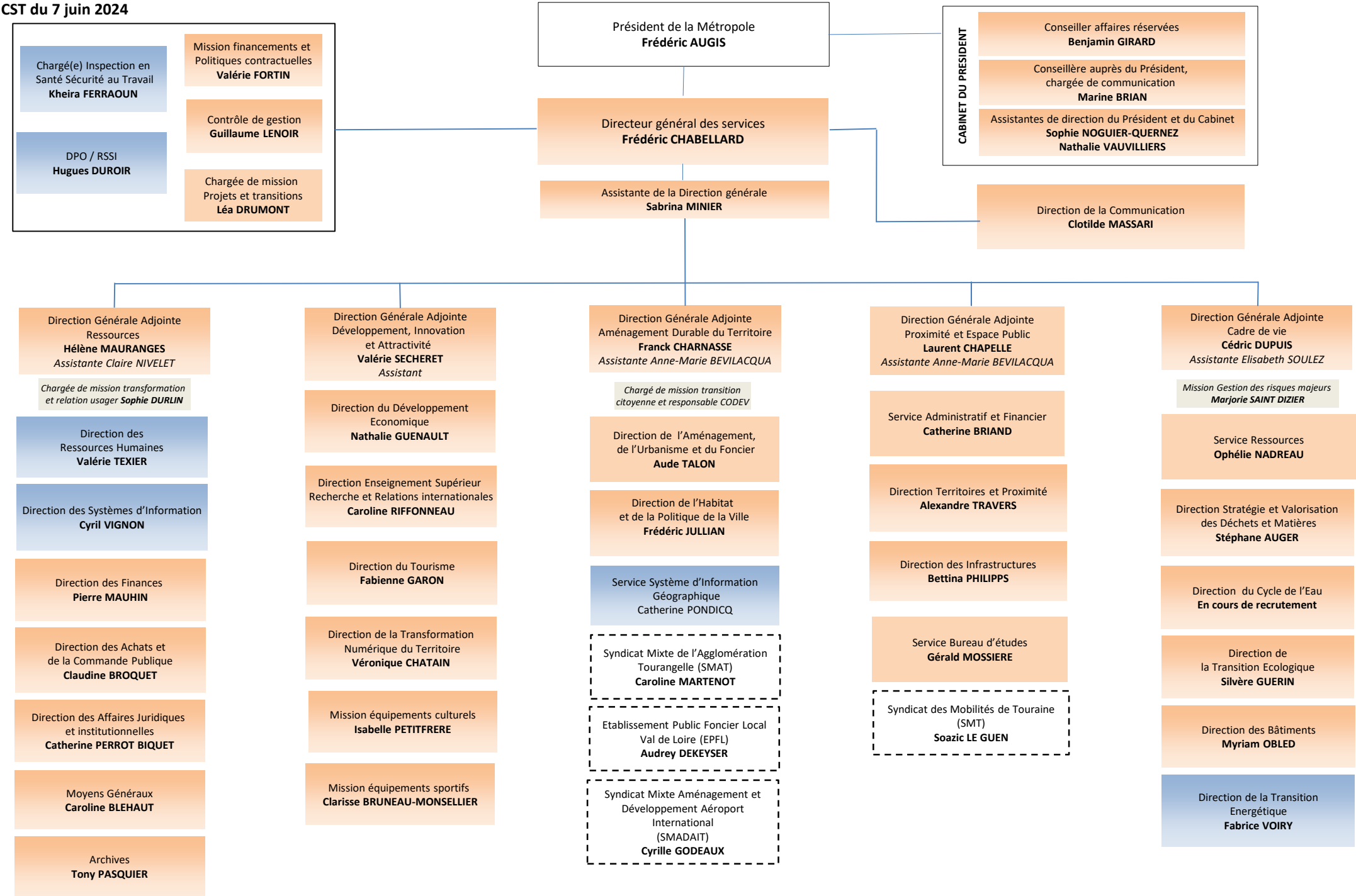
Ter. (s. d.). *William Acker : « La connaissance est la clé pour lutter contre l'antitsiganisme »*. Socialter. <https://www.socialter.fr/article/william-acker-la-connaissance-est-la-clef>

Annexes

Annexe 01 : Organigramme TMVL
Annexe 02 : Organigramme DHPV
Annexe 03 : Carte géographie QPV
Annexe 04 : Fiche mémo
Annexe 05 : Fiche projet lever les freins à la mobilité
Annexe 06 : Fiche projet transition écologique
Annexe 07 : Newsletter Rabaterie
Annexe 08 : CR groupe de travail concertation NPNRU

L'organigramme de Tours Métropole Val de Loire
CST du 7 juin 2024

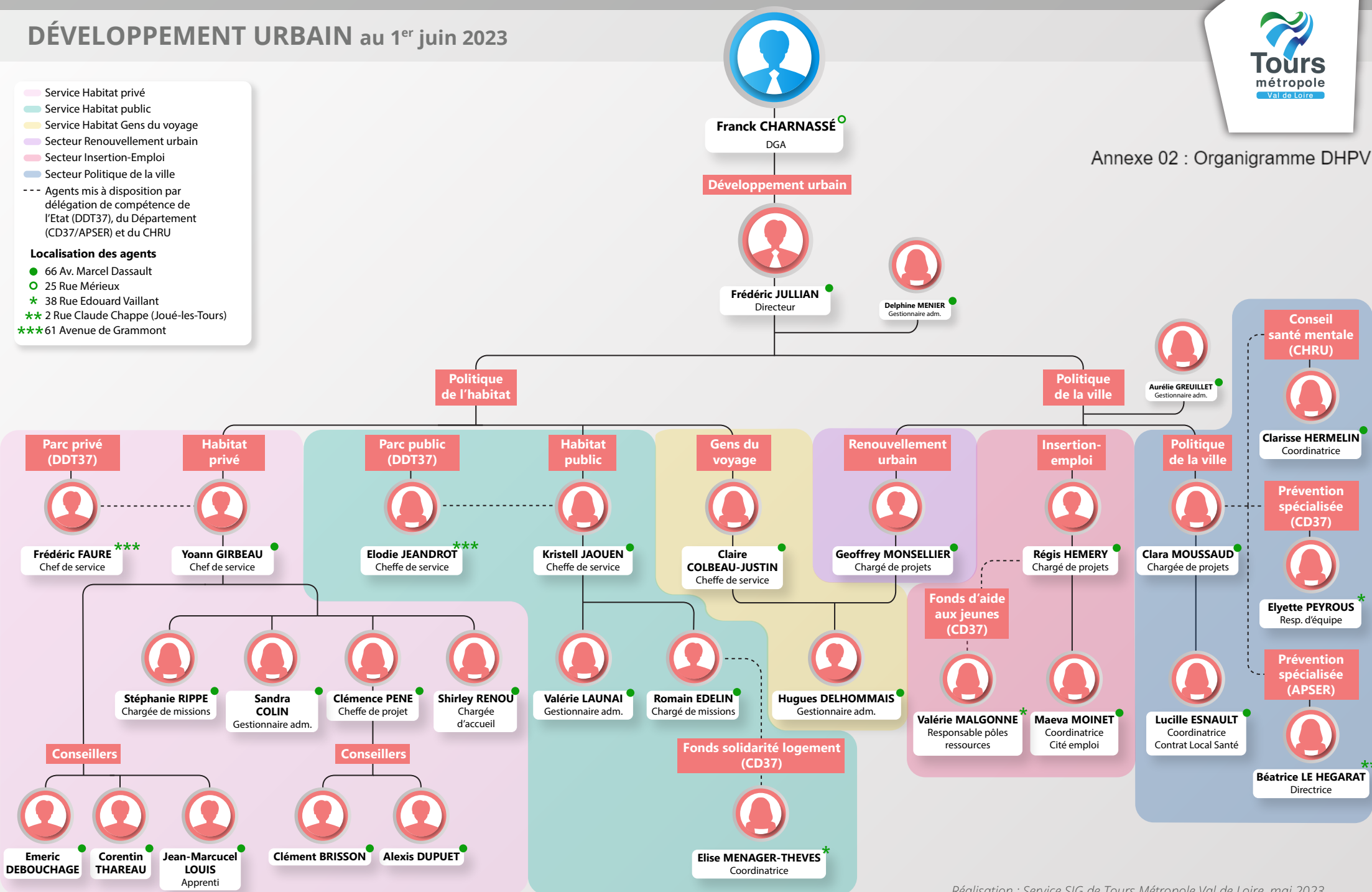
Annexe 01 : Organigramme TMVL

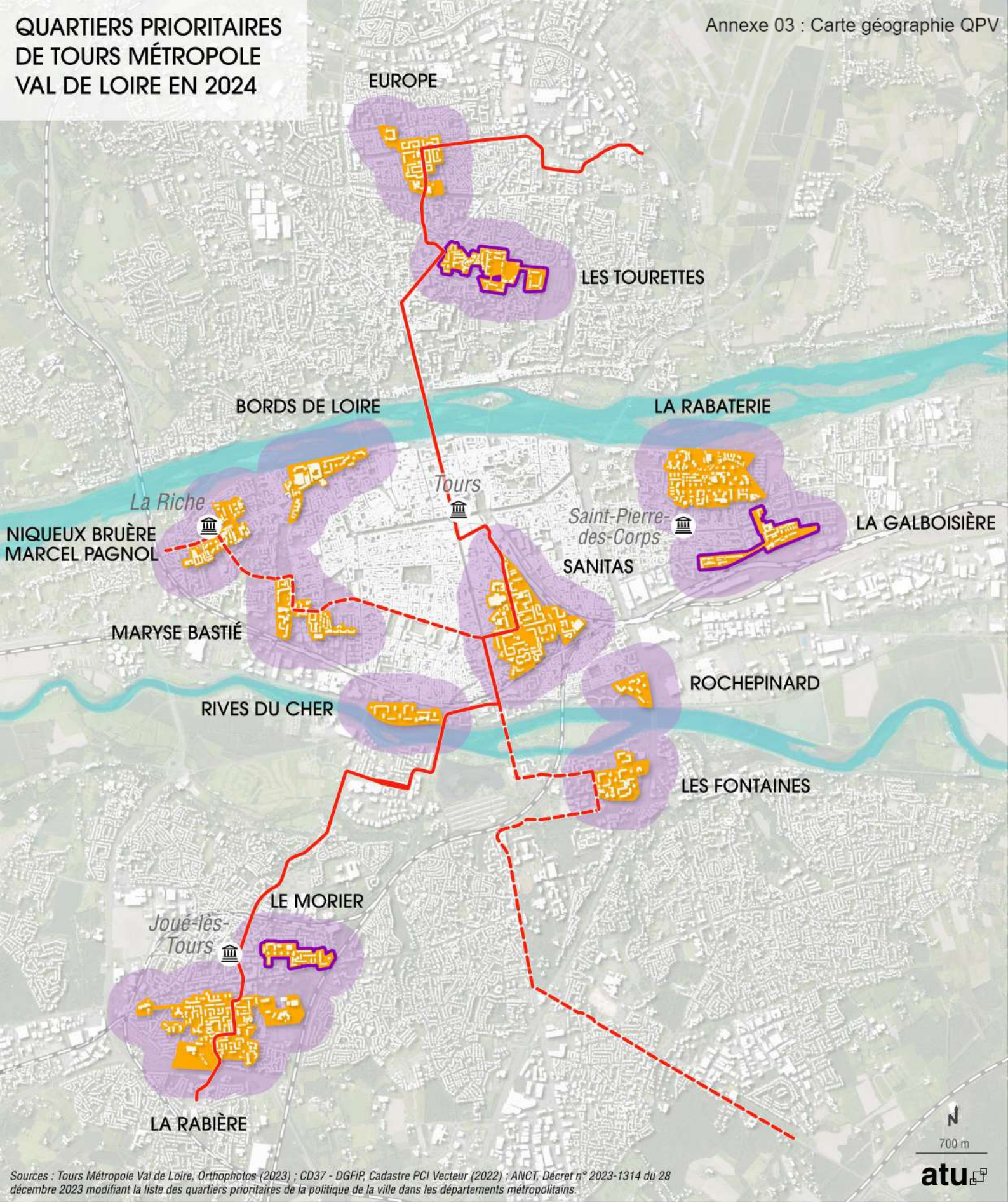


- Service Habitat privé
- Service Habitat public
- Service Habitat Gens du voyage
- Secteur Renouvellement urbain
- Secteur Insertion-Emploi
- Secteur Politique de la ville
- Agents mis à disposition par délégation de compétence de l'Etat (DDT37), du Département (CD37/APSER) et du CHRU

Localisation des agents

- 66 Av. Marcel Dassault
- 25 Rue Mérieux
- * 38 Rue Edouard Vaillant
- ** 2 Rue Claude Chappe (Joué-les-Tours)
- *** 61 Avenue de Grammont





Sources : Tours Métropole Val de Loire, Orthophotos (2023) ; CD37 - DGFIP, Cadastre PCI Vecteur (2022) ; ANCT, Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Territoire de la politique de la ville

- Quartier prioritaire
- Périmètre de TVA réduite
- Nouveau quartier prioritaire en 2024

Réseau de tramway

- Ligne 1
- Ligne 2 (en projet)
- Mairie

Fiche Projet n° :

Enjeu

Orientation stratégique

FICHE PROJET					
Pilote du projet	Quelle entité est compétente pour traiter le sujet ? Si un acteur institutionnel est identifiable. Ex : Métropole / Ville / Etat ...				
Référent du projet et des actions	Une personne physique ou un service précis qui va servir de référent, si identifiable. Ex : DDU – Marine Drouvin				
Résultat(s) attendu(s)	Quel est le résultat attendu du projet ?				
Intérêt(s) du projet	Quels sont les intérêts du projet pour : - les bénéficiaires, - le/s porteur/s - le territoire, - les partenaires institutionnels et/ou les financeurs ?				
Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	Quel est le cadre et descriptif du projet ? Son origine ? Quand le mettre en place ? Où ? Avec quels moyens ?				
Public Cible	A qui doit-il profiter ? Quel est le public visé ?				
Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	Contextualiser, sous forme de tableau, l'environnement actuel dans lequel s'inscrit l'action. Est-ce qu'il y a déjà des actions mises en œuvre et quelles sont difficultés rencontrées ? <table border="1"> <tr> <td>Favorables</td><td>Défavorables</td></tr> <tr> <td>...</td><td>...</td></tr> </table>	Favorables	Défavorables	...	...
Favorables	Défavorables				
...	...				
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	Comment procède-t-on ? Les grandes échéances du projet : préciser les grandes étapes et la temporalité du plan d'action.				
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	Les besoins matériels et immatériels Ressources humaines, intervenants externes.				
Partenaire(s) impliqué(s)	Quels acteurs sont compétents ou à associer ? Est-ce qu'une démarche participative est envisagée (habitants) ?				

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de réalisation ? Indicateurs de résultat ? Quels sont les éléments qui permettent de juger l'efficacité des actions menées ? Peut-on intégrer une analyse qualitative ?
---------------------------------	---

Fiche Projet n° : 162

Enjeu : Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement

Orientation stratégique : Amplifier et diversifier l'offre de mobilité

FICHE PROJET	Lever les freins pour l'accès à la mobilité : psychologiques, financiers et matériels
Pilote du projet	Syndicat des Mobilités de Touraine ?
Référent du projet et des actions	?
Résultat(s) attendu(s)	- Proposer une offre de mobilité adaptée à la situation des habitants des QPV : transports en commun, voiture, vélo ... - Apporter des solutions d'accompagnement des populations les plus fragiles pour aider à la levée des freins : langue, ressources financières, handicap ... - Faire en sorte que les habitants puissent sortir de leur quartier sans contrainte.
Intérêt(s) du projet	- <u>Pour les bénéficiaires</u> : accéder à une offre et des services de mobilité répondant à leurs besoins et quel qu'en soit le motif. - <u>Pour le/s porteur/s</u> : proposer des offres de service et tarifs, adaptées aux situations individuelles des habitants des QPV. - <u>Pour le territoire</u> : Favoriser l'ouverture des QPV et de leurs habitants sur l'ensemble de la métropole et vers les centres d'intérêts ou bassins d'emploi. - <u>Les partenaires institutionnels</u> : Traiter les freins à la mobilité. Les freins psychologiques (appréhension des transports en commun, méconnaissance des solutions de transports, handicap ...) Les freins financiers (financement du permis de conduire, frais d'entretien des véhicules, coût des transports en commun) Les freins matériels et physiques (absence de véhicules pour aller travailler, horaires et circuits des transports en commun inadaptés, accès restreints – ex PMR, maîtrise de la langue)

Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	<u>Quand ?</u> En continu durant la période du Contrat de Ville : 2024-2030 <u>Où ?</u> Rayonnement sur l'ensemble de la Métropole. <u>Avec Qui ?</u> Mobilisation du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) sur sa compétence transports en commun + opérateurs pour intervenir sur l'aide à la mobilité des habitants et la lutte contre les freins identifiés. <u>Avec quoi ?</u> Relation à maintenir avec le SMT pour tenir compte des problématiques propres aux QPV (tramway, bus) + soutien financier aux opérateurs intervenant sur la lutte contre les freins à la mobilité.
Public Cible	Habitants des QPV rencontrant des difficultés spécifiques de mobilité
Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<u>Favorables :</u> Il existe plusieurs aides et acteurs pour aider à la mobilité : - Carte de réduction « Rémi Liberté Jeune » - Offres abonnements et cartes de réduction TER Centre-Val de Loire pour les jeunes (Rémi Zen Jeune, Rémi Zen Plus Jeune, Car Rémi Zen Jeune, AEEA SNCF, carte avantage jeune) - Mobillico (aide mensuelle de 100€ pour les titulaire d'un abonnement SNCF pour les trajets domicile-travail) - Wimoov (plateforme de mobilité pour aider les personnes en insertion professionnelle) - Mobilité Solidaire 37 - Politique tarifaire spécifique des transports en commun pour les ménages à faibles ressources, sur la base du quotient familial <u>Défavorables :</u> Le Syndicat des Mobilités de Touraine, en tant qu'autorité organisatrice de transport (AOT) ne s'est pas pleinement emparée du thème des mobilités solidaires, comprenant la mise en œuvre d'une offre complémentaire vers les populations fragiles. Une couverture des transports en commun hétérogène sur le territoire avec des QPV bien couverts (ex : Sanitas) et d'autres moins (ex : Rabaterie).
Approche stratégique Plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	Transports en commun : - Travail sur les horaires de passage tramway / bus - Couverture des QPV par le réseau - Politique tarifaire adaptée aux populations précaires - Travail sur le sentiment d'insécurité dans les transports en commun Accompagnement des publics : - Prise en compte et diagnostic des freins et besoins en mobilité - Proposition d'une solution de mobilité adaptée matériellement et financièrement Sensibiliser aux autres modes de transport :

	- Intermodalité, covoiturage, vélo ... Prise en compte des situations de handicap : - Physique et psychologique - Transports en commun ou autre offre de service
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	Syndicat des Mobilités de Touraine, au titre de sa compétence d'autorité organisme de transport (AOT) Opérateurs susceptibles d'accompagner les publics. ⇒ Financement à prévoir Plan des Mobilités (PDM)
Partenaire(s) impliqué(s)	SMT (Syndicat des mobilités de Touraine) Filbleu (Keolis) Région Centre Val de Loire TMVL Villes
Indicateurs d'évaluation	- Evolution de la grille tarifaire des transports en commun - Flux de passagers transportés (tramway / bus) dans les QPV - Nombre d'habitants des QPV ayant bénéficié d'un accompagnement en mobilité via une plate-forme mobilité - Taux de motorisation dans les QPV - Mode de déplacement domicile - travail - Enquête mobilité déplacements : peut-on savoir si les habitants changent de mode de transport ?

Fiche Projet n° : 241

Enjeu 2 : Des espaces publics apaisés et sécurisés

Orientation stratégique : Engager les quartiers dans une transition écologique et solidaire

FICHE PROJET	Sensibiliser les habitants et soutenir les initiatives développées en faveur d'une transition écologique et solidaire
Pilote du projet	TMVL
Référent du projet et des actions	Direction de la Transition écologique ?
Résultat(s) attendu(s)	- Sensibiliser et impliquer les habitants sur leurs usages quotidiens et leur impact sur l'environnement - Contribuer à des usages individuels vertueux : modes de déplacement, économies d'énergie, déchets, réemploi ... - Développer des initiatives collectives dans les QPV en faveur du développement durable et de la transition environnementale
Intérêt(s) du projet	<u>Pour les bénéficiaires</u> : Habitants des QPV Réduction des factures énergétiques (économies d'énergie) Implication dans une démarche globale au nom de la préservation des ressources et de l'environnement <u>Pour le/s porteur/s</u> : Participer à l'atteinte des objectifs environnementaux du territoire <u>Pour le territoire</u> : Inscrire les QPV dans la dynamique de transition environnementale du territoire <u>Les partenaires institutionnels</u> : Répondre aux objectifs fixés par le PCAET (Plan climat air énergie territorial) et autres orientations en direction de la transition environnementale.
Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	<u>Quand ?</u> En continu de 2024 à 2030 <u>Où ?</u> Actions dirigées dans les QPV <u>Avec qui ?</u> Associations intervenant sur les sujets en lien avec l'environnement et le développement durable + bailleurs sociaux. <u>Avec quoi ?</u> Soutien financier aux opérateurs intervenant auprès des habitants et porteurs d'actions répondant aux enjeux de la transition écologique et solidaire.
Public Cible	Habitants des QPV
Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<u>Favorables :</u> - Prise de conscience accélérée ces dernières années sur les enjeux de transition écologique et leurs impacts à grande échelle - Aspects très concrets observés par les habitants dans leur quotidien : bénéfice financier des économies d'énergie,

	impact des canicules et ilots de chaleur, économies d'eau... - Des initiatives déjà existantes dans les QPV autour de ces enjeux avec des acteurs locaux impliqués - Des projets NPNRU qui intègrent une dimension environnementale (réhabilitation des logements, végétalisation des espaces publics, équipements publics mieux isolés et moins énergivores ...) - Un maillage de transports en commun qui encourage l'usage de transports collectifs dans les QPV <u>Défavorables :</u> - Les QPV se situent déjà en dessous de la moyenne nationale en terme d'impact environnemental et bilan carbone - Les sujets environnementaux peuvent passer au second plan pour des habitants qui peuvent avoir d'autres priorités (contraintes financières, recherche d'emploi, famille ...)
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	<u>Sensibilisation des habitants :</u> - Identifier les thèmes / leviers sur lesquels une sensibilisation est nécessaire : mobilités, économies d'énergie, déchets et gaspillage, enjeux du réemploi et pratiques de consommation, éducation à l'environnement ... - Ateliers de sensibilisation favorisant une prise de conscience des enjeux environnementaux à grande échelle (ex : fresque du climat) - Organisation d'ateliers, échanges directs, communication auprès des habitants <u>Développement d'initiatives / projets pour la transition environnementale :</u> - Financement d'actions / projets encourageant des initiatives locales impliquant les habitants - Ex : réemploi et économie circulaire, réseaux de solidarité, développement des mobilités douces, jardins partagés et agriculture urbaine, cleanwalk ...
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	<u>Financement d'actions / opérateurs :</u> - Droit commun - Politique de la Ville - Fondations Opérateurs intervenant auprès des habitants des QPV pour des actions de sensibilisation ou porteurs d'action PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)
Partenaire(s) impliqué(s)	TMVL Villes Etat Région
Indicateurs d'évaluation	<u>Indicateurs de réalisation :</u> - Nombre de nouveaux projets engagés dans les QPV - Ateliers menés auprès des habitants

	<u>Indicateurs de résultats :</u> - Nombre de personnes sensibilisées
--	--

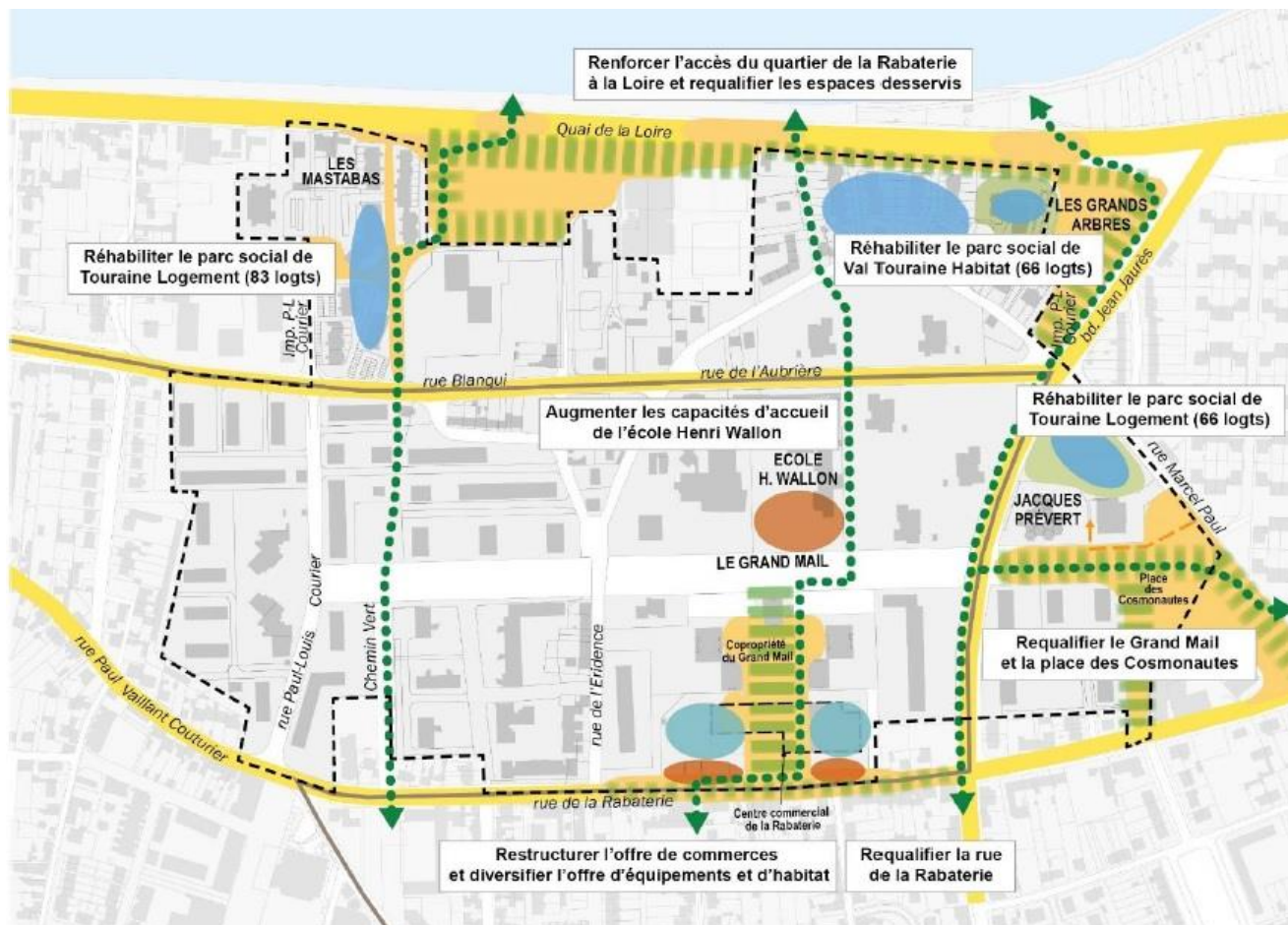
LA RABATERIE À SAINT PIERRE DES CORPS

SUIVEZ LES TRANSFORMATIONS DE VOTRE QUARTIER !

Lettre d'Information #1

Cette **lettre d'information** vous est proposée par **la ville de Saint-Pierre Des Corps, Tours Métropole Val de Loire, Val Touraine Habitat et Touraine Logement** dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Rabaterie.

Elle vous sera communiquée régulièrement pour vous informer de l'avancée des opérations et des conséquences que les travaux pourraient avoir sur votre quotidien.



Centre commercial

L'opération du nouveau centre commercial sera portée par la ville qui va très prochainement sélectionner un bureau d'étude pour l'accompagner dans la conception, les travaux et autres missions.

A partir des locaux actuels la pharmacie sera maintenue mais sur une surface plus réduite. De nouvelles activités commerciales seront également implantées non loin. Aucune activité existante devrait être transférée dans les nouveaux commerces.

Il est également envisagé de construire des logements collectifs. Le programme devrait compter au minimum 20 logements. Des échanges sont actuellement en cours pour réaliser les commerces indépendamment des logements.

Un pôle d'équipement comprenant un nouveau centre social ainsi qu'une salle de danse est prévu au Sud-Est du projet.

Enfin, un espace public sera créé entre la rue de la Rabaterie et la dalle du Grand Mail



Calendrier

- ⇒ Sélection du bureau d'étude d'ici fin 2024
- ⇒ Fin des négociations et acquisition du centre commercial pour 2026
- ⇒ Démolition de l'aile Est et rénovation de la pharmacie pour 2026-2027
- ⇒ Construction des équipements publics entre 2027 et 2028
- ⇒ Construction des logements et des commerces entre 2027 et 2029
- ⇒ Démolition de l'aile Ouest du centre commercial en 2029
- ⇒ Travaux sur les espaces publics entre 2028 et 2030

Centre social

L'étude de préfiguration du nouveau centre social se poursuit par l'intermédiaire de l'association créée "Les Ateliers des possibles".

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Laurent Chantreau :

- bureauadp@laposte.net
- Siège : 20 rue Ethel et Julius Rosenberg



Calendrier

⇒ Labélisation du nouveau centre social attendue début 2025

Place des Cosmonautes



La mission de maîtrise d'œuvre de la place des Cosmonautes se poursuit et le chiffrage définitif des travaux ainsi que le phasage doivent être confirmés.

Le site est pensé pour répondre à des usages multiples, aussi bien pour les enfants que pour les seniors avec des aires de jeux, des terrains de pétanque, des assises ... Le projet vise dans un même temps à renforcer la qualité paysagère et la biodiversité de l'espace. Une voie cyclable sera également intégrée au projet.

Point de vigilance sur la politique de renouvellement des arbres : abattages des arbres justifiés (raison sanitaire). Nouvelles plantations prévues



Calendrier

⇒ Démarrage des travaux fin 2024

Réhabilitation de la résidence Jacques Prévert (Touraine Logement)

Les travaux de réhabilitation et de résidentialisation de la résidence Jacques Prévert viennent de s'achever.

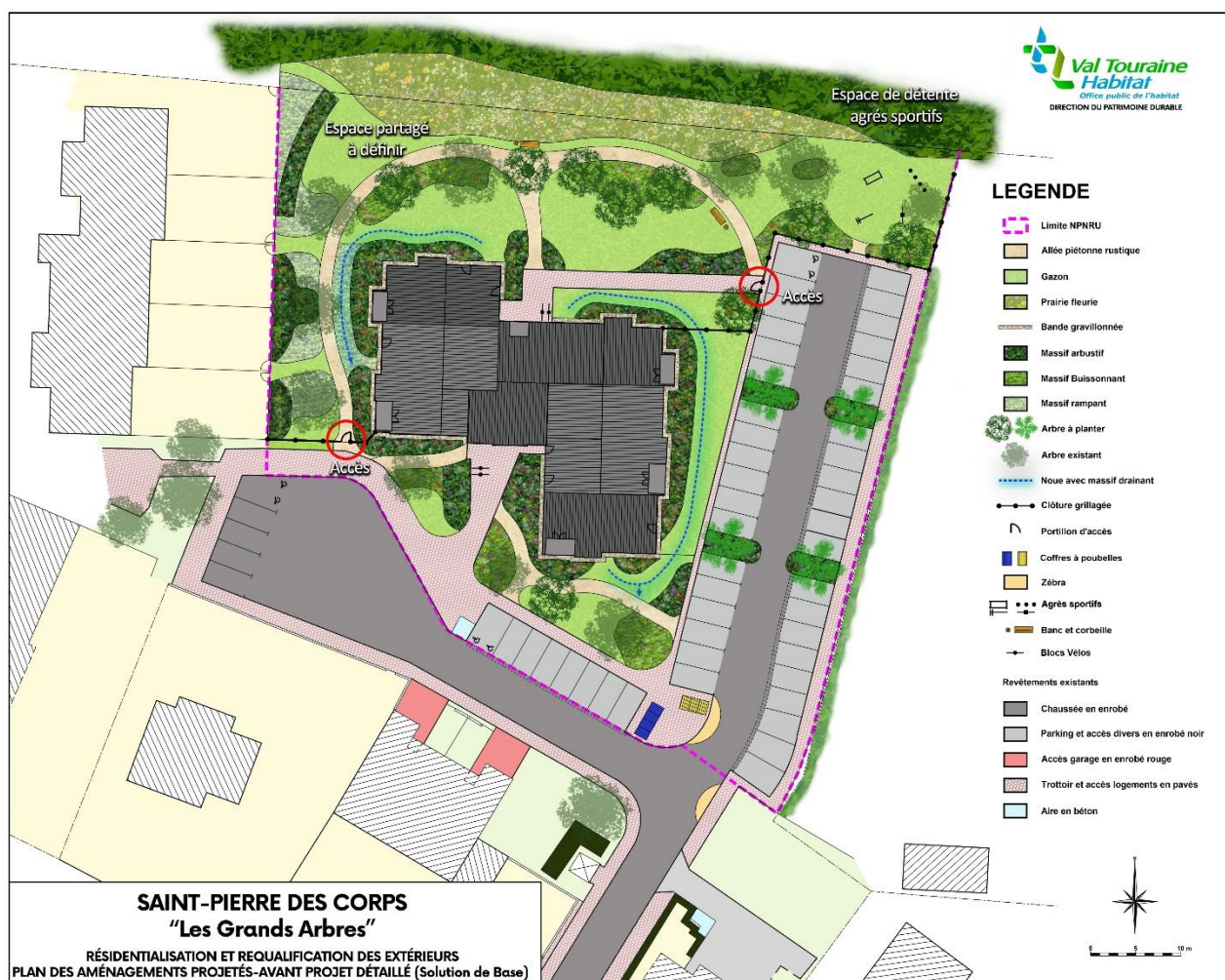
Plusieurs logements ont été labélisés Habitat Senior Service et les stationnements aux abords des immeubles ont été réaménagés. Enfin, les bâtiments ont pu bénéficier d'une rénovation énergétique, passant d'une étiquette D à une étiquette B.

montant des investissements à transmettre par Touraine Logement



Résidentialisation Grands Arbres (Val Touraine Habitat)

Les travaux vont débuter à partir de juillet et se poursuivront à l'automne avec les plantations
VTH 35 Logements



Ecole Henri Wallon ?

Extension de l'école avec deux classes supplémentaire

Photos

Agenda

Nom de l'événement (ou de l'atelier, réunion publique, etc.)



Date et horaire



Localisation



Modalités inscriptions

Le programme de renouvellement urbain de votre quartier

Le projet de renouvellement urbain de la Rabaterie s'inscrit dans un programme national – le NPNRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain)

- ⇒ Son objectif : Transformer les quartier prioritaires en rénovant les logements, en améliorant le cadre de vie de ses habitants et en renforçant son attractivité
- ⇒ 4 quartiers de la Métropole de Tours sont concernés : le Sanitas et Maryse Bastié à Tours, la Rabière à Joué-lès-Tours et la Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps

De nombreux acteurs sont engagés dans ce programme : la ville de Saint-Pierre-des-Corps, Tours Métropole Val de Loire, Val Touraine Habitat et Touraine Logement, et financent les travaux réalisés dans votre quartier, aux côtés de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la Région Centre-Val de Loire, Action Logement, la Caisse des Dépôts ...



SUIVEZ LES TRANSFORMATIONS DE VOTRE QUARTIER



maisondeprojets.tours-metropole.fr/



Groupe de travail - Communication/ Concertation NPNRU**Quartier Rabière – 6/06/2024****Présents :**

Ville JLT	Lucie Fauri – Responsable Politique de la Ville Gregory Cordelet – Responsable BE Bâtiments Jeanne Renault – Responsable Communication
TMVL	Geoffrey Monsellier – Chargé de projets Renouvellement Urbain Julie Allion – Chargée d’opérations Infrastructures Marine Drouvin – Stagiaire Direction du Développement Urbain
VTH	Valérie Baglan – Responsable d’agence Gilles Piecq – Responsable Entretien / Gros travaux
DDT	Marielle Testé – Chargée de projets Rénovation Urbaine

Lettre d’Information - Contenu**Plan général**

A choisir entre plan AVP mis à jour dans le cadre de la mission August (maitrise d’œuvre des espaces publics TMVL et résidentiels VTH) et le plan utilisé précédemment, qui devient obsolète.

Équipement Crèche-Jeunesse :

Les travaux seront officiellement livrés courant juin. Mise en service décalée :

- Local ados : à partir de début juillet. Accueil de 80 jeunes max.
- Crèche : potentiellement à partir d’août. 25 places.
- ⇒ Ville : date précise d’ouverture à confirmer avec la Direction Petite Enfance.
- Espace parents

Le city stade sera théoriquement accessible à partir de juillet. Pas d’éclairage prévu sur le city stade, seulement éclairage public aux abords.

- ⇒ Ville : conditions d’accès à confirmer. Ouverture H24 ? Interrogations sur un accès ouvert en dehors des activités du local ados : risque de nuisance en soirée.

Les espaces extérieurs (plantations, enrobé) seront réalisés à partir d’octobre 2024.

Démolitions Picot / Verdun :

Attribution du marché de démolition en cours. Des contacts doivent être établis entre VTH et l’entreprise retenue au cours de la 2^e quinzaine de juin.

- ⇒ VTH : Précisions attendues d’ici 1^e semaine de juillet au plus tard sur le calendrier détaillé des démolitions Verdun et Picot.

Plage horaire des travaux entre 8h et 17h à peu près. Nuisances sonores à prévoir, ainsi que projection de poussière aux abords des bâtiments.

Voir ultérieurement (newsletter 4) sur les incidences liées aux accès à la rue Picot et les travaux de nuit, au moment de la démolition du bâtiment Picot (fin 2024).

Centre de santé / centre commercial

Expliquer la révision du programme avec l'abandon du projet centre de santé et le lancement d'un nouveau concours pour préparer la conception du nouveau centre commercial, reconstruit sur le site du square Pagnol.

Principaux éléments de calendrier :

- Sélection maître d'œuvre : décembre 2024
- Démarrage travaux : 1^{er} trimestre 2026
- Mise en service : 2^e trimestre 2027

Réhabilitations Juin pair / Driant :

Travaux non terminés → à détailler pour la prochaine newsletter.

Bâtiment 34-36 Rotière :

Démarrage des travaux à partir d'octobre a priori → à présenter pour la prochaine newsletter.

Projet QR Code :

Action pilotée par la Ville avec plusieurs acteurs, dont VTH, afin d'implanter dans l'espace public une trentaine de QR code qui permettent de relayer des informations sur l'histoire du quartier, son évolution, des récits d'habitants ... L'ensemble des QR Code seront installés en septembre sur le secteur de la Vieille Rabière.

Intitulé officiel de l'action : « Mémoire d'un paysage urbain ».

- ⇒ Ville : infos plus détaillées à transmettre sur la conduite du projet et son contenu + voir si la date d'inauguration en septembre peut être confirmée. A annoncer dans la newsletter dans ce cas.

Autres infos :

Souhait d'organiser de nouveaux ateliers dans l'espace public, sur la base des éléments travaillés par August durant la phase PRO. L'enjeu porterait essentiellement sur les aménagements paysagers et le mobilier urbain (bancs, aires de jeux ...).

Les sites ciblés pour l'organisation de ces ateliers seraient notamment : les abords de l'équipement crèche / jeunesse, l'espace vert du Chalet et le square Pagnol.

- ⇒ Ateliers à prévoir en septembre, mais nécessite qu'August avance suffisamment pour disposer des éléments à présenter aux habitants. En attente de confirmation du planning d'August sur le déroulé de la phase PRO de la mission.

Lettre d'Information - Organisation

Rédaction / Conception

Compilation des éléments et rédaction par TMVL.

- ⇒ Transmission des infos attendues d'ici fin juin, en vue de proposer une rédaction V1 pour la 1^e semaine de juillet.

Impression

300 tirages prévus, afin de distribuer également sur les 2 programmes voisins de l'Ilôt Gratiàs.

- ⇒ Impression VTH.

Diffusion

Mise sous pli + distribution par la Ville, avec appui de TMVL si besoin.

⇒ Distribution semaine du 8-12 juillet si possible, sinon semaine suivante.



Appui au Contrat Local de Santé et à la convention NPNRU

Ce rapport de stage retrace mon expérience au sein de Tours Métropole Val de Loire, au sein de la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Durant cette période, j'ai participé à plusieurs projets, notamment le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et le Contrat Local de Santé. Mon travail a inclus la rédaction de fiches projet pour le Contrat de Ville 2024-2030, l'organisation de concertations avec les habitants des quartiers prioritaires, ainsi que l'intégration des enjeux de santé dans les documents de planification urbaine. J'ai également été impliqué dans la rédaction et la diffusion de newsletters pour informer les résidents des évolutions de leur quartier. Ce stage m'a permis de développer des compétences en gestion de projet, communication publique, et urbanisme, tout en apportant une contribution concrète aux politiques de la ville et de la santé sur le territoire métropolitain.

This internship report retraces my experience in Tours Métropole Val de Loire, in the Housing and Urban Policy Department. During this period, I participated in several project, including "le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain" and "le Contrat Local de Santé". My work included writing project sheets for the 2024-2030 City Contract, organizing consultations with residents, as well as integrating health issues into urban planning documents. I was also involved in writing and distributing newsletters to inform residents of changes in their neighborhood. This internship allowed me to develop skills in project management, public communication and urban planning, while making a concrete contribution to city and health policies in the metropolitan area.

Mots Clés : Politique de la ville, aménagement, santé

Tuteurs entreprise :

Lucille Esnault Coordinatrice du Contrat Local de
Santé au Pôle Politique de la Ville
Geoffrey Monsellier Chargé de projets
Renouvellement Urbain au Pôle politique de la ville

Tuteur académique :

Nathalie Brevet
Maître de conférences en sociologie
et en urbanisme